



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMBRES

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambres, s'est réuni le 1^{er} juillet 2020, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel MARQUES, Maire,

Présents : M. Daniel MARQUES, M. Michel CARRERAS, M. Jean Pierre LEPINE, Mme Bénédicte PORTAL, Mme Nathalie JULIEN, Mme Christèle BOULOC, Mme Sandrine LEROY, M. Pascal PERON, Mme Elodie ROQUES REGNIER, M. Xavier SERIN, Mme Arlette NOYER, M. Mike VOLTAT, Mme Virginie GIROTTO, M. Cédric MOULIN, M. Philippe ANDRE

Excusé : Mme Elodie ROQUES

Secrétaire : Mme Christèle BOULOC

Ouverture du conseil municipal par monsieur le maire à 19h40.
Vérification de la présence des membres du conseil et proposition du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Approbation du PV du conseil du 05 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

Mr le maire demande que les points 2, 3 et 5 soient retirés de l'ordre du jour.
Lecture de l'ordre du jour.

1. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION (FRI) POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE S^{te} CECILE

M. le Maire expose que pour la rénovation de l'église de Ste Cécile aucune subvention n'a été demandé à la région.

La région Occitanie dans le cadre du Fond d'Intervention Régional peut subventionner les communes de moins de 1500 habitants afin de réaliser certains travaux.

La subvention étant limitée à 30% du montant HT des travaux (avec un plafond de 76000€), pour la rénovation de la toiture cela pourrai correspondre à un montant de 9435,60€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de valider la demande de subvention.

2. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNALE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4. AVIS A LA DEMANDE DE LA CCTA CONCERNANT LE PLH (PROGRAMME LOCAL HABITAT)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti des personnes handicapées tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logement au sein des communes et entre les communes d'un territoire.

Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques). Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur le territoire afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

En parallèle de l'élaboration du SCOT du Vaurais, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes TARN-AGOUT (CCTA) a engagé, par délibération en date du 22 septembre 2014, la procédure d'élaboration du PLH.

Le PLH se compose de trois documents :

- Un diagnostic de territoire
- Un document d'orientations
- Un plan d'actions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable au PLH en y intégrant des pistes de réflexion.

5. PLU - APPROBATION DES MODIFICATIONS SIMPLIFIEES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FOL 81

Mr le maire expose que dans le cadre des activités scolaires pour les classes de maternelles, une convention avec la FOL81 était en place. Il demande que cette convention soit renouvelée à partir du 1^{er} juillet 2020 pour une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de renouveler la convention avec la FOL81.

7. Question(s) diverse(s)

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal devra avoir lieu le vendredi **10 juillet 2020** afin d'élire les délégués aux élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôture le conseil municipal à 20h40.